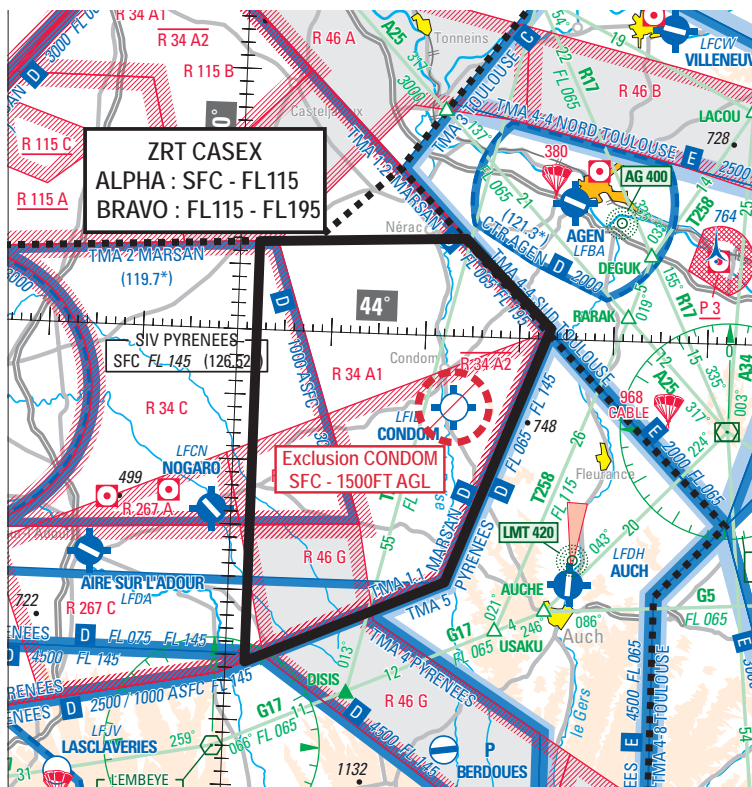


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice CASEX 17-03 en région Sud-Ouest

En vigueur : Du lundi 13 au vendredi 24 novembre 2017

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Mont de Marsan LFBM, Condom Valence sur Baise LFID, Nogaro LFCN, Aire-sur-l'Adour LFDA



Extrait carte SIA au 1 / 1 000 000 édition 2 - 2017

ACTIVITÉ
Exercice régional mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers à très basse, basse et moyenne altitude, avec simulations de passes de tir au profit d'un stage de formation des contrôleurs air avancés.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Les ZRT sont activables :
- Les lundis et mercredis : 0700 – 1700.
- Les mardis et jeudis : 0700 – 2300.
- Les vendredis : 0700 – 1500.

INFORMATION DES USAGERS
CASCADEUR 30 : 129.700 MHz
MARSAN APP : 119.700 MHz
PYRENEES INFO : 126.525 MHz
AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
BORDEAUX ACC : 133.775 MHz
MARINA (CDC Mont-de-Marsan) ou CDC de remplacement : 143.550 MHz / 317.500 MHz.

GESTIONNAIRE
Escadron de détection et de contrôle mobile (EDCM) Indicatif : CASCADEUR 30

STATUT
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM , contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, - les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur autorisation de l'organisme gestionnaire, - les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.
Des instructions de cheminement (itinéraire, altitude), ou d'attente, pourront être délivrées aux aéronefs en CAG VFR.

SERVICES RENDUS
CAM : - au-dessus du plancher de contrôle (annoncé au premier contact radio) : l'ensemble des services de la CAM - en dessous du plancher de contrôle : information de vol, alerte et assistance.
CAG : A l'intérieur des zones réglementées temporaires, les organismes de la circulation aérienne habituels continuent d'assurer, aux usagers autorisés à pénétrer, les services associés aux espaces avec lesquels ces zones coexistent.

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
- Prévision d'activité disponible auprès de l'EDCM (CASCADEUR 30) à J-1 entre 15h00 et 17h00.
- Les activités aéromodélismes AEM 9087 EAUZE (32) et 9102 VIC FEZENSAC (32) sont soumises à l'accord de l'EDCM.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT CASEX ALPHA	ZRT CASEX BRAVO
<p><u>Limites latérales</u> 44 06 46 N -- 000 01 59 E 44 07 30 N -- 000 23 59 E 44 00 48 N -- 000 33 15 E 43 41 05 N -- 000 22 47 E 43 34 29 N -- 000 01 59 E 44 06 46 N -- 000 01 59 E</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC / FL115</p> <p>A l'exclusion d'un cercle de 2.7 NM de rayon centré sur 43 54 33 N -- 000 23 10 E (Aérodrome de Condom LFID) de SFC à 1500 FT AGL.</p>	<p><u>Limites latérales</u> 44 06 46 N -- 000 01 59 E 44 07 30 N -- 000 23 59 E 44 00 48 N -- 000 33 15 E 43 41 05 N -- 000 22 47 E 43 34 29 N -- 000 01 59 E 44 06 46 N -- 000 01 59 E</p> <p><u>Limites verticales</u> FL115 / FL195</p>

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'opération :	Pendant l'opération :
<p>Questions relatives au SUPAIP - Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / SCAA (Sous-Chefferie Activités aérienne) Téléphone : 04 69 84 47 99 ou 04 69 84 47 98 PNIA 811 942 4799 (98).</p> <p>Centre de Formation à l'Appui Aérien 01.451 Téléphone : 03.83.52.65.36 PNIA : 811.133.6536</p> <p>Escadron de Détection et de Contrôle Mobile / Chef des opérations : Téléphone : 02.77.63.31.72 PNIA : 811 105 3172</p>	<p><u>Escadron de Détection et de Contrôle Mobile – Cascadeur 30 :</u> <u>Téléphone : 02 36 98 87 21 ou 06.64.03.59.20</u></p> <p>Directeur de l'exercice / Cellule Opération du CFAA Téléphone : 06.64.48.96.46 ou 06.64.48.49.53</p> <p>Escadron des services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan Téléphone : 05.58.05.49.78 (secours : 05.58.46.28.41)</p> <p>Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan Téléphone : 05.58.06.84.51 ou 05.58.46.17.35</p>